



Caractéristiques techniques :

Peinture pour traçage de terrains de sports engazonnés à base de copolymère acrylique en suspension. Forte teneur en titane. Ce produit en phase aqueuse, d'une totale innocuité pour vos gazons.

TRACYL PRO est d'une excellente blancheur et donne un excellent rendu en nocturne. Elle résiste aux intempéries et aux passages des joueurs.

Mode d'emploi :

TRACYL PRO peut se diluer selon les exigences du traçage (blancheur) de 4 à 8 fois son volume.

Préparation du mélange :

Facile de préparation, il suffit de :

1. Prendre 1 à 2 litres de *TRACYL PRO*
2. Ensuite ajouter 2 à 4 litres d'eau.
3. Bien mélanger pour obtenir une solution homogène.
4. Puis ajouter à nouveau à 6 litres d'eau afin d'obtenir 10 litres de mélange.
4. Et enfin mélanger de nouveau.

Maintenant vous disposez d'un mélange stable et homogène prêt à être utilisé.

Matériel d'application :

TRACYL PRO s'applique à l'aide d'un appareil à pulvérisation ou d'un appareil à rouleau.

Conseil : Quand vous utilisez un pulvérisateur, il est préférable de tamiser la solution avant de l'incorporer dans le pulvérisateur, afin d'éviter qu'une particule solide ne vienne obstruer la buse.

Nettoyage :

Facile, le nettoyage se fait à l'eau ou à l'aide d'un nettoyant spécifique (Solvacryl) si l'appareil est fortement encrassé.

Données techniques

Densité : 1,45
Extrait sec : 64%
P.H. : 7
Rendement : 1,5 L / terrain
Emballage : PEHD recyclable, non polluant
Classification AFNOR : NF 36005 Famille I Classe 72B
COV Directive 2004/42 cat. A/i : 10 g/l (140 g/L max autorisé)

Viscosité : 13 poises
Liant : acrylique
Pigment : Titane

	**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**	Page : 1
		Edition révisée n°2
		Date : 05/07/11
		Remplace la fiche : 10/01/10
PEINTURE TRACYL PRO		PRO

1. Identification du produit et de la société

1-1 Identificateur de produit

Nom commercial : TRACYL PRO

Type de produit : Peinture

1-2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Domestique

1-3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : CASAL SPORT
ZAC Activeum - ALTORF
67129 MOLSHEIN cedex
Tel 08 25 80 95 95

Responsable de la mise sur le marché : Estelle KLEIN - e-mail : estelle.k@casalsport.com

1-4 Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +33 825 812 822

2. Identification des dangers

2-1 Classification de la substance ou du mélange

2-2 Eléments d'étiquetage

2-3 Autres dangers

Symptômes liés à l'utilisation

- Inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec les yeux : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
- Ingestion : Non considéré comme particulièrement à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

3. Informations sur les composants

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux mais contient des composants dangereux à moins de 0.1% et 1%.

Substance / Préparation :

Autres informations :

4. Mesures de premiers secours

4-1 Description des premiers secours

- Inhalation : Mesures de premiers secours par nécessaires .
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau
- Ingestion : Rincer la bouche. Cracher

4-2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4-3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

5. Mesure de lutte contre l'incendie

5-1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables

5-2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5-3 Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Ininflammable

Prévention : Ne pas fumer

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6-2 Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6-3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures après fuite / épandage : Les épandages peuvent être glissants. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Diluer les résidus et rincer.

6-4 Référence à d'autres sections

7. Manipulation et stockage

7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précaution lors du maniement et de l'entreposage : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et les procédures de sécurité.

7-2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Entreposer les conteneurs fermés avec la fermeture vers le haut. Protéger du gel. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. .

Stockage / à l'abri de : Alcalis forts. Acide forts. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Agent oxydant.

Manipulation : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, boire, de fumer, et avent de quitter le travail.

7-3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8-1 Paramètres de contrôle

Protection individuelle

- Protection respiratoire : Non requis .
- Protection des mains : Gants
- Protection de la peau : Non requis.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire, et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Limites d'exposition professionnelle : Ammoniaque : VLT-TWA [mg/m3] : 14

  Ammoniaque : VLT-TWA [ppm] : 20

8-2 Limites d'exposition professionnelle

9. Propriétés physiques et chimiques

9-1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Blanc
Odeur	: Caractéristique
PH	: 8/9
Densité	: 1.53 - 1.55
Viscosité	: 11 - 15 poises à 20°C
Solubilité dans l'eau	: Complète.

9-2 Autres informations

10. Stabilité et réactivité

10-1 Réactivité

10-2 Stabilité chimique

10-3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Propriétés dangereuses	: Aucun(es) dans des conditions normales.

10-4 Conditions à éviter

10-5 Matières à éviter

10-6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés.

11. Informations toxicologiques

11-1 Informations sur les effets toxicologiques

Admin. orale (rat) DL50 (mg/kg)	: Aucune donnée disponible.

12. Informations écologiques

12-1 Toxicité

CL50-96 heures-poisson [mg/l]	: Aucune donnée disponible.

12-2 Persistance - dégradabilité

12-3 Potentiel de bio-accumulation

12-4 Mobilité dans le sol

12-5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

12-6 Autres effets néfastes

13. Mesures relatives à l'élimination

13-1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets : Eviter le rejet de l'environnement.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Information générale : Non réglementé. .

14-1 Numéro ONU

14-2 Nom d'expédition des Nations unies

14-3 Classe(s) de danger pour le transport

14-4 Groupes d'emballage

14-5 Danger pour l'environnement

14-6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

15. Informations réglementaires

Etiquetage CE

Communautés Européennes

Valeur limite UE pour ce produit : (cat. A/i) : 140g/l (2010)

Teneur max COV (g/l) : < 10

15-1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil de 18 décembre 2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Symbole(s) : Aucun(e)

Phrase(s) R : Aucun(e)

Phrases(s) S : Aucun(e)

15-2 Evaluation de la sécurité chimique

Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)

Classe de risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

Non réglementé

Classe de danger et code de catégorie

- Généraux : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants
  Lire l'étiquette avant utilisation.

Règlement (CE) N°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N°1907/2006

16. Autres informations

Autres données : Aucun(e)

Le contenu et le format de ce dossier sont conformes aux Directives de la Commission Européenne

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche provient de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être de ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produits. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document





TESTS DE PHYTOTOXICITE ET DE BIODEGRADABILITE DE PRODUITS DE TRACAGE

Date de réception : **18/04/2012**
Date d'édition **: 14/06/2012**

référence échantillon : **TRACYL PRO**
N° laboratoire **: 1932879 à 1932888**

Protocoles mis en place

S'inspirant de la norme XP U44-167 (Juillet 2005 - Amendements organiques – Essai d'évaluation de l'émergence et de la croissance de plantes supérieures dans les conditions d'utilisation des amendements organiques), le produit est testé à différentes doses : dose normale d'utilisation (1 L de produit dilué dans 4 L d'eau), dose normale x 2, dose normale x 10. Cela permet d'évaluer l'impact du produit à sa dose conseillée d'utilisation, mais également à une dose un peu plus élevée (2 passages au même endroit par exemple) et à une dose extrême (renversement du bidon par exemple). A ces 3 doses sont ajoutés 2 témoins : témoin non traité (sans produit) et témoin phytotoxique (ajout de désherbant). Le témoin phytotoxique est nécessaire afin de s'assurer que les conditions de culture permettent d'exprimer un effet négatif.
Le matériel végétal utilisé est du ray grass anglais sous forme de graines ou de plaques, fournies par le client.

3 tests sont mis en place :

- **Test de repousse sur plaque de gazon** (le produit est appliqué sur une plaque de gazon aux différentes doses puis laissé en contact pendant 2 semaines à 28°C. Le gazon est alors coupé et es plaques sont remises en chambre climatique pendant 2 semaines à 28°C, puis le gazon est coupé et pesé)

- **Test de germination sur substrat** (le produit est mélangé à un substrat aux différentes doses et des graines de ray-grass anglais sont semées. Le tout est mis en chambre de culture à 28°C. Le nombre de graines germées est compté au bout de 7, 14, 21 et 28 jours. A la fin de l'essai, les plantules de ray-grass sont récoltées et pesées)

- **Test de biodégradation sur substrat** (en même temps que le test de germination, le produit est mélangé au substrat aux différentes doses et le tout est placé en chambre de culture à 28°C pendant 28 jours. Le produit étant essentiellement composé de carbonate de calcium et d'oxyde de titane, les 2 composés sont dosés juste après le mélange et au bout des 4 semaines à 28°C)





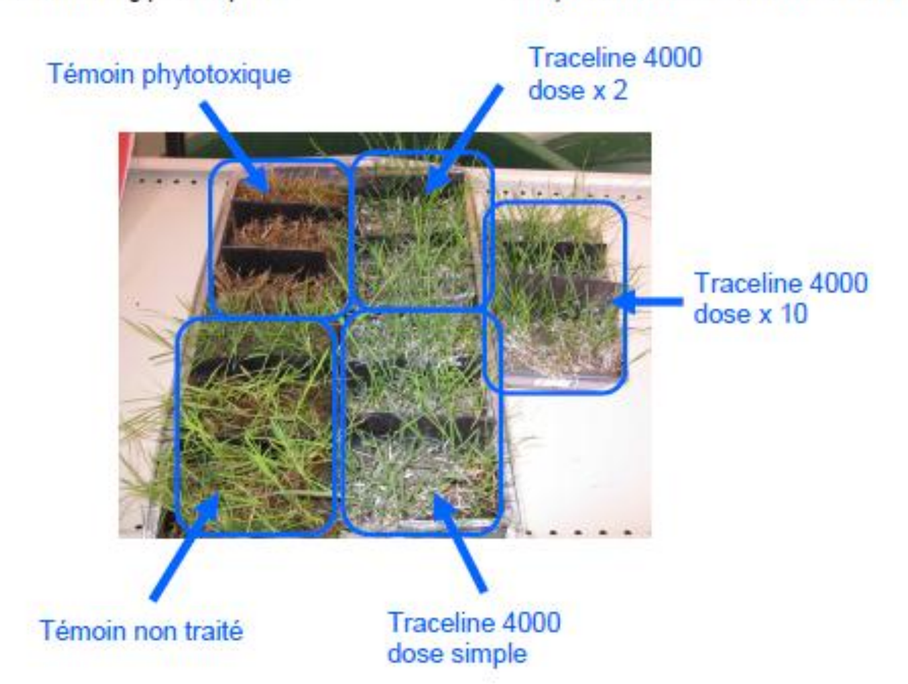
Date de réception : **18/04/2012**
Date d'édition **: 14/06/2012**

référence échantillon : **TRACELINE 4000**
N° laboratoire **: 1932879 à 1932888**

Test de repousse sur plaque de gazon

Dose simple de produit : 1.5 g par barquette
Dose x 2 : 3 g par barquette
Dose x 10 : 15 g par barquette

Témoin phytotoxique : glyphosate à 3.6 g/L
3 répétitions de mesure
Temps de culture : 4 semaines à 28°C
Temps de contact : 2 semaines à 28°C



Matière sèche récupérée à la fin de l'essai

	Témoin non traité	Témoin phytotoxique	Traceline 4000 dose simple	Traceline 4000 dose x 2	Traceline 4000 dose x 10
Grammes	**1.24** ± *0.29*	**0.0**	**1.16** ± *0.11*	**1.14** ± *0.08*	**1.17** ± *0.15*
% du témoin non traité	**100 %**	**0 %**	**93 %**	**92 %**	**95 %**

Il n'y a pas de différence significative* entre le témoin non traité et l'apport de Traceline 4000, quelle que soit la dose d'application.
** analyse statistique sur un risque d'erreur de 5 %*

Le produit testé n'exprime pas de phytotoxicité au travers du test mis en place.

Matthieu Valé, responsable agronomique

Dose simple de produit : 1.5 g par





Date de réception : 18/04/2012
Date d’édition **: 14/06/2012**

référence échantillon : TRACELINE 4000
N° laboratoire **: 1932879 à 1932888**

Test de germination sur substrat *(page 1/2)*

Dose simple de produit : 2.5 g par pot
Dose x 2 : 5 g par pot
Dose x 10 : 25 g par pot
Témoin phytotoxique : glyphosate à 3.6 g/L

Nombres de graines par pot : 5
Nombres de pots par modalité : 24
Temps de culture : 4 semaines à 28°C



Témoin non traité



Témoin phytotoxique



Traceline 4000
dose simple



Traceline 4000
dose x 2

Traceline 4000
dose x 10



Nb de graines germées	Témoin non traité	Témoin phytotoxique	Tracyl PRO dose simple	Tracyl PRO dose x 2	Tracyl PRO dose x 10
Semaine 1	89	0	85	85	60
Semaine 2	109	0	86	92	89
Semaine 3	110	0	96	94	91
Semaine 4	110	0	98	96	96

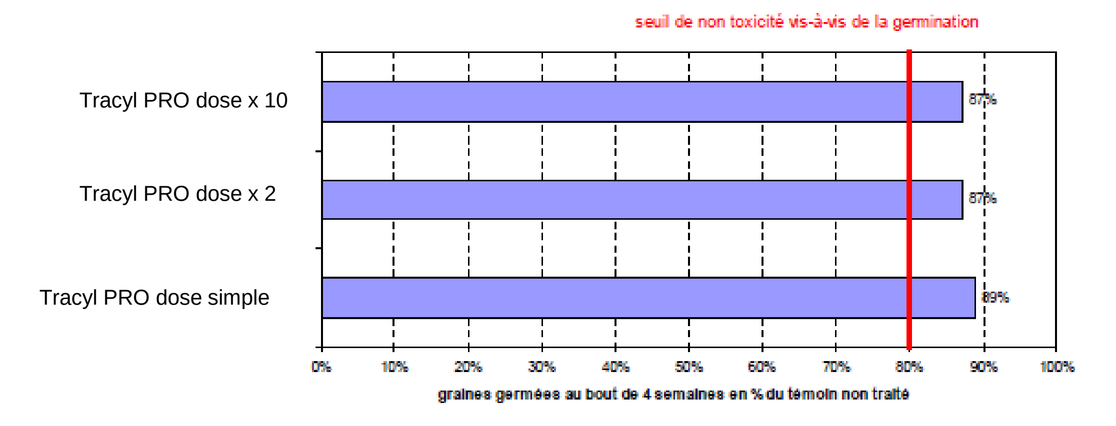




Date de réception : **18/04/2012** référence échantillon : **TRACELINE 4000**
Date d'édition **: 14/06/2012** N° laboratoire **: 1932879 à 1932888**

Test de germination sur substrat *(page 2/2)*

Nb de graines germées en % du témoin non traité	Témoin phytotoxique	Tracyl PRO dose simple	Tracyl PRO dose x 2	Tracyl PRO dose x 10
Semaine 1	*0%*	*96%*	*96%*	*67%*
Semaine 2	*0%*	*79%*	*84%*	*82%*
Semaine 3	*0%*	*87%*	*85%*	*83%*
Semaine 4	*0%*	*898%*	*87%*	*87%*



Le taux de germination des modalités avec les différentes doses du produit testé est supérieur à 80 % du témoin non traité. Il n'y a donc pas d'effet dépressif du produit sur la germination, même à dose élevée.

Matière sèche au bout de 4 semaines (mg)	Témoin non traité	Témoin phytotoxique	**Tracyl PRO dose simple**	**Tracyl PRO dose x 2**	**Tracyl PRO dose x 10**
	31.3 ± *17.7*	0.0	29.5 ± *13.4*	29.8 ± *16.3*	28.0 ± *4.8*

Concernant la matière sèche des plantules de ray-grass, il n'y a pas de différence significative* entre le témoin non traité et l'apport de Traceline 4000, quelle que soit la dose d'application.

** analyse statistique sur un risque d'erreur de 5 %*

Le produit testé n'exprime pas de phytotoxicité au travers du test mis en place.

Matthieu Valé, responsable agronomique





Date de réception : **18/04/2012**
Date d'édition **: 14/06/2012**

référence échantillon : **TRACELINE 4000**
N° laboratoire **: 1932879 à 1932888**

Test de biodégradation sur substrat

Dose simple de produit : 2.5 g par pot
Dose x 2 : 5 g par pot
Dose x 10 : 25 g par pot
Temps de culture : 4 semaines à 28°C

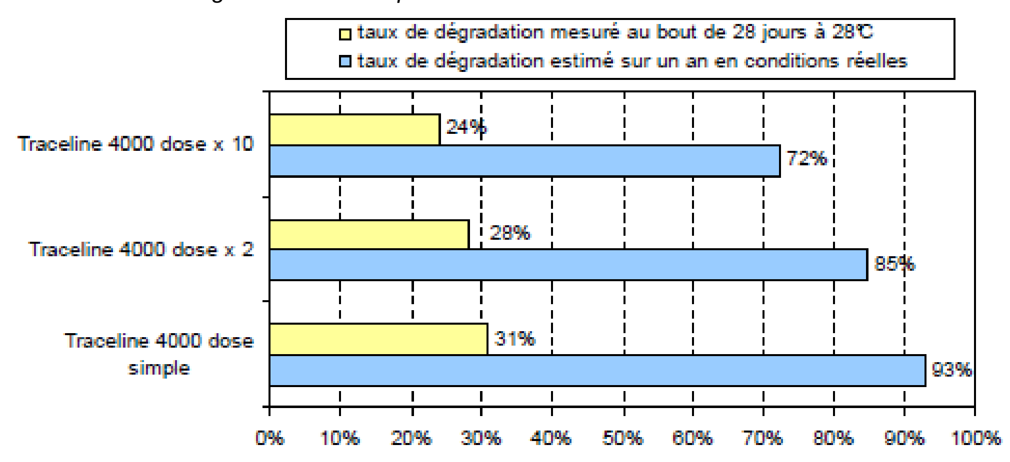
Eléments mesurés juste après l'application du produit

N° laboratoire CaCO3 (% MS) Calcium échangeable	N° de laboratoire	CaCO3 (% MS)	Calcium échangeable (g/kg MS)	Titane Total (mg/kg MS)
Témoin non traité	1932879		6.77	249.1
Traceline 4000 dose simple	1932881	*5.85*	*12.83*	*291.6*
Traceline 4000 dose x 2	1932882	*10.64*	*13.14*	*308.4*
Traceline 4000 dose x 10	1932883	*31.74*	*10.94*	*317.3*

Eléments mesurés après 28 jours à 28°C

N° laboratoire CaCO3 (% MS) Calcium échangeable	N° de laboratoire	CaCO3 (% MS)	Calcium échangeable (g/kg MS)	Titane Total (mg/kg MS)
Témoin non traité	1932884	< 0.1	10.78	271.8
Traceline 4000 dose simple	1932885	*4.22*	*17.202*	*303.3*
Traceline 4000 dose x 2	1932886	*8.06*	*17.37*	*314.6*
Traceline 4000 dose x 10	1932887	*25.44*	*14.03*	*328.2*

La teneur en carbonate de calcium (CaCO3) diminue significativement au bout de 28 jours, tandis que celle en calcium (résultat de la dégradation du carbonate de calcium) augmente. L'évolution de la teneur en titane est non significative, le témoin non traité présentant déjà des teneurs importantes.
D'après les modèles de biodégradation, 28 jours à 28°C correspondent à environ 3 mois en conditions réelles. Un taux de dégradation annuel peut donc être estimé.



Le test réalisé indique que plus de 90% du produit appliqué à la dose préconisée sera dégradé et donc sans effet sur le sol et l'environnement.

Les composés du Tracyl PRO sont donc parfaitement biodégradables.